

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de novembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 19 novembre 2021.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : A. Blanc, Nathalie Laks, C. Roy, V. Roy, S. Manganelli, J. Personnaz, P. Meylan, S. Pérou, M. Aragon, S. Casabianca

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : C. Arhuero donné à C. Seifert, S. Baud donné à T. Eudes, G. Vilmint donné à S. Manganelli,

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, R. Cusin

Le secrétariat a été assuré par : Sophie Mercet

Nombre de membres

En exercice :	21
Présents :	16
Votants	19
Dont pouvoirs	03

N° 2021-66



RESSOURCES HUMAINES- Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Aussi,

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale,

Dans le cadre du remplacement d'un agent quittant la commune par voie de mutation, il convient de créer un poste à temps complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour le recrutement d'un nouvel agent,

D'autre part, il convient de créer un autre poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour l'avancement de grade d'un agent de la commune,

Enfin, dans la perspective de mettre fin à l'externalisation de l'entretien des bâtiments communaux, il convient de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet pour 20 heures hebdomadaires.

Il est proposé au conseil municipal, accepte à l'unanimité de :

- Créer deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (20 heures par semaine) à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette délibération

ANNEXE : Tableau des effectifs mis à jour au 25 novembre 2021

Grade	Nombre de postes ouverts	Pourvus	Vacants	Temps de travail
DGS occupé par attaché principal	1	1	0	100 %
Attaché principal	2	2	0	100 %
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	100 %
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	0	2	100 %
Adjoint administratif	2	2	0	100 %
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1	1	0	100 %
Technicien	1	1	0	100 %
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	Agent en disponibilité	1	100 %
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	0	100 %
Adjoint technique	3	2	1	100 %
Adjoint technique 20h/semaine	1	0	1	57 %
TOTAL	16	11	5	

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD

Certifié exécutoire,
A Beaumont le
Le maire,

